



**Bureau ATSS et personnels d'encadrement**

DPATE

Affaire suivie par :

Evelyne MARIE-LUCE

Tél : 05 96 52 26 40

Mél : [bureau.atss@ac-martinique.fr](mailto:bureau.atss@ac-martinique.fr)

Schoelcher, le 15 mars 2023

Les Hauts de Terreville  
97279 SCHOELCHER Cedex

**Circulaire n° 2023-36 DPATE-15 mars 2023 relative à la liste d'aptitude pour l'accès aux corps  
des SAENES et des AAE au titre de l'année 2023**

**Publics concernés :** Mesdames et Messieurs les adjoints administratifs de l'Éducation nationale et Mesdames et Messieurs les secrétaires administratifs de l'Éducation nationale.

**Objet :** Liste d'aptitude pour l'accès aux corps des secrétaires d'administration de l'Éducation nationale au titre de l'année 2023 ;

Liste d'aptitude pour l'accès aux corps des attachés d'administration de l'Éducation nationale au titre de l'année 2023.

**Entrée en vigueur :** 15 mars 2023.

**Notice :**

Les objectifs essentiels du dispositif relatif à l'avancement sont :

- **Donner une part prépondérante au mérite professionnel ;**
- **Responsabiliser le candidat à une promotion par un acte de candidature ;**
- **Valoriser l'engagement et la valeur professionnelle.**

**Référencement :** Site académique, rubrique « C'est officiel »

**Annexes :**

- Annexe Fiche de procédure d'accès à la plateforme COLIBRIS
- Annexe C2 : fiche individuelle de proposition
- Annexe C2 bis : état des services
- Annexe C3 : rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C4 : rapport d'activité
- Compte-rendu d'entretien professionnel

La Rectrice de la Région académique de Martinique  
Chancelière des Universités  
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

**Vu :**

- Bulletin officiel n°47 du 15 décembre 2022 relatif à la carrière des personnels titulaires des BIATSS ;
- Lignes directrices de gestion académiques 2021-2023 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels publiées le 22 février 2021.

L'accès à la liste d'aptitude implique une mobilité fonctionnelle obligatoire sauf dans le cadre des requalifications de poste. Tout candidat à la liste d'aptitude s'engage à accepter le changement de fonctions qui lui sera proposé.

## 1. Les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude

### 1.1. Pour l'accès au corps des secrétaires d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES)

#### Conditions de recevabilité

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

### 1.2. Pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE)

#### Conditions de recevabilité

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

## 2. Les critères de propositions

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

## 3. La constitution des dossiers

Le dépôt des dossiers de promotion sera possible sur Colibris entre le vendredi 17 mars et le mardi 18 avril 2023 à l'adresse suivante :

<https://demarches-martinique.colibris.education.gouv.fr/rh-tableau-d'avancement-atss/>.

## 4. Le calendrier

Afin de respecter le calendrier de dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme Colibris, vous devrez transmettre impérativement votre dossier à votre supérieur hiérarchique direct (N+1) **au plus tard le vendredi 31 mars 2023 pour signature**. Le dossier de promotion doit impérativement être signé par l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour la Rectrice et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie

Mialy VIALLET